

AUJOURD'HUI

Éditorial

Gilles Lesage commente la force considérable que représente désormais pour le Québec, à l'heure du lac Meech, le mouvement coopératif Desjardins. **Page 8**

Idées

Le jugement de la Cour suprême sur les écoles françaises d'Alberta pourrait réduire les pouvoirs de... Claude Ryan. Une analyse de Jean-Pierre Proulx. **Page 9**



Louise Roy

Impasse à la STCUM

Moins d'un mois après la reprise des négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés d'entretien, c'est à nouveau l'impasse à la STCUM. **Page 2**

Trop de jeunes ont accès aux armes

La moitié des personnes inscrites au certificat du chasseur du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sont âgées de 16 ans et moins. **Page 3**

1 Montréalais sur 5 n'a pas fait sa 8e

Montréal comptait en 1986 283 975 personnes de 16 ans et plus, ou 19 % de sa population, qui n'avaient pas atteint la 8e année d'étude. **Page 3**

15% de moins pour les interurbains

Bell Canada propose de réduire de 15 % en moyenne ses tarifs interurbains sur les appels effectués à partir des territoires où elle est implantée, principalement le Québec et l'Ontario. **Page 11**

Chelios : pas avant les séries

Le défenseur Chris Chelios a subi une arthroscopie qui n'a rien décelé d'anormal mais il ratera à tout le moins la fin de la saison. **Page 15**



La Peine, d'Alfred Laliberté.

Guide du week-end

Le Musée des beaux-arts de Montréal présente jusqu'au mois de mai une rétrospective des oeuvres du grand sculpteur québécois Alfred Laliberté. **Page 20**

LA TENTATIVE DE SAUVETAGE DE MEECH Québec se prépare au pire

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT québécois croit que tout peut survenir dans le dossier de l'accord du lac Meech, y compris le pire des scénarios qui consisterait à isoler pour une deuxième fois en 10 ans le Québec sur le plan constitutionnel pour lui imposer contre son gré des changements à la constitution.

Le premier ministre Robert Bourassa et son ministre des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, ont admis implicitement une telle hypothèse hier, laissant même croire au moment où Ottawa réactive les

discussions constitutionnelles qu'ils craignent justement voir se réaliser ce scénario du pire.

MM. Bourassa et Rémillard ont en effet pris bien soin hier de ne pas réfuter une telle hypothèse lorsqu'elle a été soulevée à l'Assemblée nationale par le Parti québécois. On a au contraire acquiescé implicitement en insistant sur les moyens que le gouvernement du Québec prendrait alors pour protéger la sécurité culturelle des Québécois.

Le Québec a les moyens politiques, juridiques et constitutionnels pour se défendre, croit M. Bourassa qui hier soir ajoutait après l'intervention télévisée du premier ministre Mulroney qu'il serait non seulement vigilant mais aussi intransi-

geant pour s'assurer que rien ne viendra affaiblir les pouvoirs du Québec garantissant la sécurité culturelle des francophones.

Ce que constate le Québec ce moment-ci, c'est qu'à toutes fins utiles la deuxième ronde de négociation dont on a tant parlé est engagée.

Techniquement, ont expliqué les conseillers constitutionnels du gouvernement québécois, la résolution dite d'accompagnement à l'accord du lac Meech déposée mercredi à Fredericton constitue une initiative constitutionnelle.

Il suffirait maintenant que sept provinces représentant au moins 50 % de la population canadienne et le Parlement fédéral la ratifient pour qu'elle devienne un amende-

ment constitutionnel.

La perspective pour le Québec de se retrouver devant un fait accompli n'est pas théorique puisque déjà la législature de la Nouvelle-Écosse l'a approuvée, que plusieurs premiers ministres se sont montrés intéressés et que le Parlement fédéral en sera saisi au cours des prochains jours comme l'a annoncé hier soir le premier ministre Mulroney.

Signalons à cet égard que de passage à Québec hier la ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, Aldéa Landry, refusait d'assurer que sa province n'agirait pas sur le plan constitutionnel sans l'accord du Québec.

La situation est difficile pour le
Voir page 10 : Québec

Mulroney s'en remet au projet du N.-B.

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA a fait de la résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech dévoilée cette semaine au Nouveau-Brunswick sa dernière carte pour rescaper son projet constitutionnel.

Dans un discours à la nation diffusé à la télévision d'État, le premier ministre Brian Mulroney a essentiellement confirmé ce qu'il avait dit la solution de bâtir un nouvel échafaudage constitutionnel, en marge de l'entente existante, que vont maintenant se mobiliser toutes les énergies fédérales.

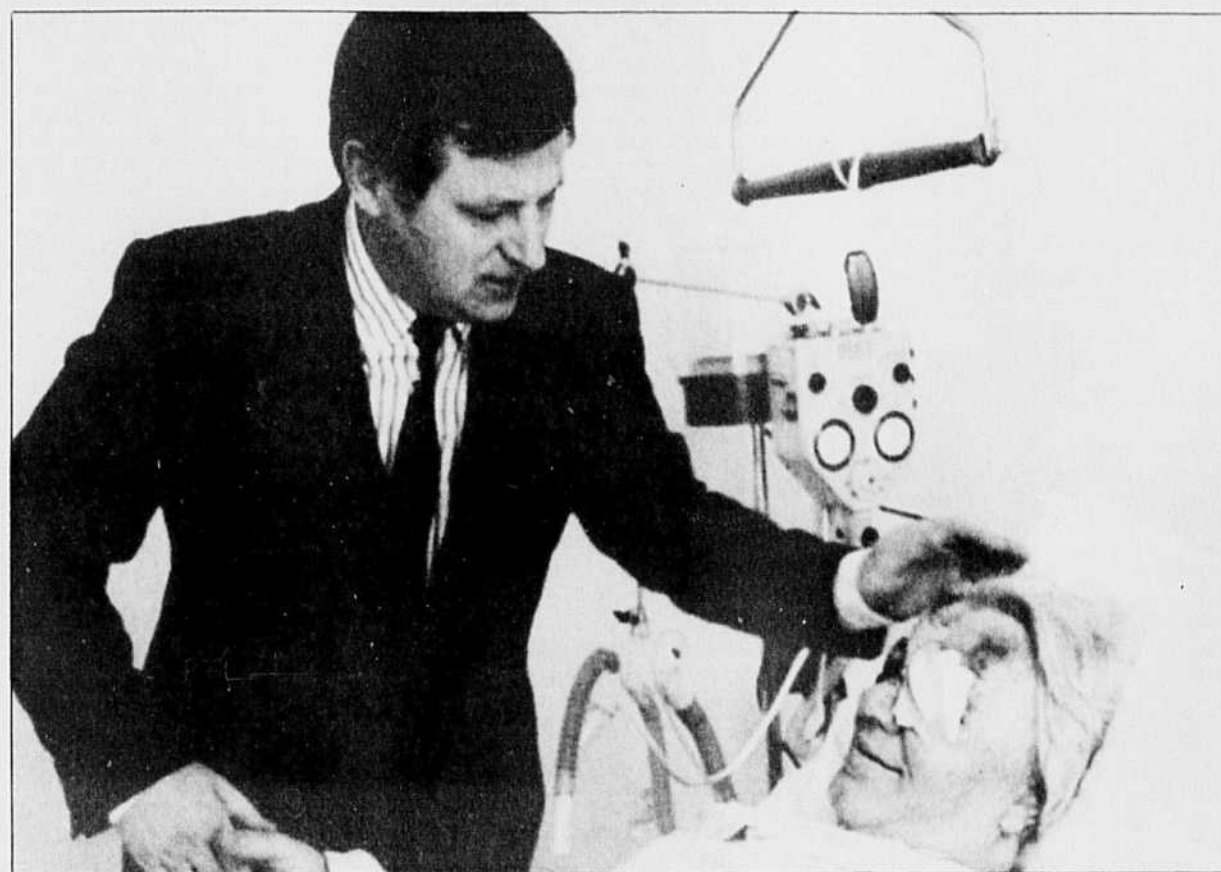
Par conséquent, le gouvernement fédéral fait siennes la résolution d'accompagnement de Fredericton et la dizaine de précisions qu'elle veut apporter à l'Accord du lac Meech. « Une résolution qui complète, mais qui n'enlève rien à l'Accord », a soutenu hier soir le premier ministre, qui a ainsi fait écho à l'évaluation initiale de son ministre Lowell Murray.

Le Parlement sera donc saisi de la résolution dès la semaine prochaine, le temps de la référer à un comité pour audiences publiques. Elle ne serait cependant vraisemblablement pas votée avant que l'Accord du Lac Meech soit devenu réalité.

« Je crois qu'il y a moyen de tendre la main aux Canadiens qui se sentent oubliés par l'Accord du lac Meech », promet le premier ministre Brian Mulroney dans son discours d'une dizaine de minutes. Jusqu'à hier soir, et ce depuis presque trois ans, le gouvernement fédéral avait fait de la ratification en règle du lac Meech la condition sine qua non de l'amorce de telles discussions.

Pour le moment, par contre, Ottawa écarte l'hypothèse d'une nouvelle ronde de négociations avec les provinces. Une rencontre à ce moment-ci, soutient le premier ministre ne serait « ni opportune, ni utile ». Dans l'immédiat, c'est donc sur la dynamique de chaque parlement que repose le déblocage éventuel de l'im-

Voir page 10 : Mulroney



Le calme revient en Roumanie

PHOTO AP

Lors d'une visite hier dans un hôpital de Budapest, le premier ministre hongrois, Miklos Nemeth, reconforte le poète roumain d'origine hongroise, Andras Suto,

battu par des manifestants à Tirgu Mures, en Roumanie. Hier, les représentants des communautés roumaine et magyare de cette ville, où le calme est revenu, sont convenus de prendre des mesures pour faire baisser la tension après plusieurs jours d'affrontements interethniques qui auraient fait 7 morts en 300 blessés. **Information page 5**

Moscou fait parader ses chars dans la capitale lituanienne

d'après Reuter et AP

MOSCOU — Des camions de troupes blindés soviétiques ont défilé hier à Vilnius, dans la capitale lituanienne, alors que les leaders de la république lançaient un appel à l'aide au monde entier. À Moscou, le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a demandé aux dirigeants séparatistes de Lituanie de prendre d'ici deux jours des mesures pour empêcher la création de milices de volontaires.

Quinze véhicules blindés et cinq camions transportant de l'équipement militaire ont traversé Vilnius hier après-midi.

À Washington, le président américain George Bush a appelé le Kremlin et la Lituanie à engager des négociations pour résoudre la crise actuelle.

« Il est très important d'éviter l'usage de la force, a-t-il dit à la presse. Je lance un appel à une solution pacifique ».

Dans un communiqué rendu public hier, le gouvernement lituanien déclare qu'« il est clair qu'une autre république est sur le point d'utiliser la force contre la Lituanie et ses citoyens. Nous demandons au monde d'empêcher cela en protestant con-

tre le coup de force possible contre un membre de la communauté internationale ».

Dans un télégramme envoyé au président lituanien Vytautas Landsbergis, Gorbatchev déclare : « Je propose que des mesures soient prises sans délai pour mettre fin à toutes les initiatives de création d'unités de ce type ».

« Veuillez, je vous prie, rendre compte de l'application (de ces mesures) dans les deux jours », ajoute Gorbatchev dans ce télégramme, dont le texte est publié par l'agence
Voir page 10 : Moscou

Québec réclame le contrôle de toutes les télécommunications

Maurice Godin
de notre bureau d'Ottawa

PASSANT à l'attaque devant la volonté fédérale de contrôler le secteur des télécommunications, le Québec réclame d'Ottawa le pouvoir de réglementer toutes les activités des entreprises de communications sur son territoire, incluant les compagnies de téléphone, de câblodistribution et de radiotéléphonie cellulaire. Selon ces demandes, le Québec réglementerait Bell Canada, Cantel et les en-

EXCLUSIF

treprises de câblodistribution actuellement régies par le CRTC fédéral.

Le DEVOIR a obtenu copie de la « Proposition d'un partage des responsabilités en matière de télécommunications entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des provinces » déposée la semaine dernière par Québec à Ottawa. Ce document confidentiel de 13 pages, daté du 9 mars, détaille, pour la première fois, les demandes du Québec en matière

de télécommunications, depuis que la Cour suprême a reconnu, en août dernier, la compétence fédérale en ce domaine.

Même si le Québec reconnaît que le fédéral « a la responsabilité des orientations et de la réglementation sur toute question pancanadienne », il exige que la Régie québécoise des télécommunications, contrôlée par Québec, réglemente toutes les activités des entreprises de communications qui oeuvrent sur son territoire.

Cela signifie un contrôle par le
Voir page 10 : Communications



Liza Frulla-Hébert

La main sur la porte

APRÈS l'intempérance, l'appel à la modération : démarches intempestives de M. Clyde Wells, l'intervention pondérée du Premier ministre du Canada qui cherche à reprendre le leadership d'un pays entraîné dans un remous angoissant. Le scénario d'une journée où tout se confond !

Le Premier ministre de Terre-Neuve a donné hier un triste spectacle. Proposer un référendum pancanadien au sujet de Meech, c'est faire preuve d'irresponsabilité. M. Wells devrait relire l'histoire de la crise de la conscription et du « plébiscite » de 1942. À la lumière des sondages, il ne faut pas être grand devin pour deviner l'issue de pareille tentative en 1990 !

Peu importe les motifs qui ont précipité le dépit, par le chef du gouvernement de Saint-John's, d'une résolution en vue d'annuler l'appui de Terre-Neuve, il vaut mieux oublier cet épisode désolant.

L'allocation télévisée du Premier ministre du Canada a heureusement contribué à resituer le débat à un niveau d'intelligence plus rassurant. M. Brian Mulroney a saisi au vol la possibilité de relance du dialogue de Meech que véhiculent les résolutions présentées mercredi à Fredericton.

Aucune hésitation, mais enthousiasme bien mitigé devant la suggestion de M. Mulroney de confier au Parlement la tenue d'audiences pour l'examen des propositions soumises par M. Frank McKenna. L'exercice mérite d'être tenté, au risque d'assister à une réédition de la plainte anti-Meech.

Mais il faut bien se rendre à l'évidence : une nouvelle ronde de négociations est déjà engagée. L'issue de cette démarche pourrait entraîner l'isolement du Québec qui porterait l'odieux de l'échec des accords de Meech devant l'impossibilité d'accéder aux requêtes de ses partenaires.

Québec doit, à son tour, jeter une nouvelle carte sur la table au titre des propositions qui pourraient faire l'objet d'un accord complémentaire. À ce sujet, la proposition d'un « code des minorités » lancée, il y a quelques semaines, pourrait constituer l'ossature d'une telle démarche.

Un tel code pourrait répondre aux premières objections formulées à Fredericton et à Winnipeg. Il apaiserait les craintes des francophones de la diaspora. Mais il aurait comme conséquence de forcer le retrait, par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de la demande de confier à Ottawa et à toutes les provinces la mission de « promouvoir » les caractéristiques linguistiques de la fédération. C'est là que se situe l'une des difficultés fondamentales de la résolution de M. McKenna en regard de la nécessité pour le Québec de ne rien céder qui puisse amoindrir la portée du concept de « société distincte ».

D'autant plus qu'une notion équivalente à la « promotion » est déjà insérée dans la Charte fédérale qui « ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais » (article 16.2).

Devant la volonté manifeste de M. McKenna de négocier au moins formellement son adhésion aux accords de Meech, en raison aussi du flou qui entoure les modalités concrètes de cette éventuelle transaction, Québec dispose encore d'une étroite marge de manœuvre. Les balises en sont relativement simples : obligation absolue de conserver l'acquis de 1987, possibilité de déterminer les sujets et domaines qui, dès le 24 juin, pourraient composer l'accord d'accompagnement souhaité par M. McKenna.

Sans fermer la porte, Québec doit conserver la main sur la poignée.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU



PRIX ÉMILE-NELLIGAN

ÉLISE TURCOTTE LA TERRE EST ICI

«Un très beau livre sur la magnificence du monde, sur le «doute infini» qui traverse tout être, le chagrin, le réel insaisissable et l'amour qui glisse entre les coeurs et s'échappe trop souvent.»

Gilles Toupin, *La Presse*

«Élise Turcotte fait partie de ces nouveaux poètes que Gaston Miron a baptisés «les narratifs du monde enchevêtré». Elle écrit d'un point de vue tout à fait personnel une poésie qui cherche à cerner les secrets du sentiment quotidien.»

Jean Royer, *Le Devoir*

vlb éditeur LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE

106 pages
12,95 \$



Les francophones hors-Québec jugent positives des propositions de McKenna

L'URSS au bord de la crise écologique

Guy Taillefer
de la Presse Canadienne

OTTAWA (PC) — La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) trouve « intéressante et positive » la proposition avancée mercredi par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, dans le but de dénouer l'impasse constitutionnelle.

LA FFHQ invite le gouvernement Bourassa à étudier « très sérieusement » cette proposition « qui ne vient en rien contrecarrer les cinq conditions légitimes » posées par le Québec à sa réintégration dans la Constitution canadienne.

À Winnipeg il y a quelques semaines, la fédération s'est inconditionnellement prononcée en faveur de Meech. Elle n'appuyait jusque-là l'accord que du bout des lèvres, estimant qu'il comportait des insuffisances au chapitre de la promotion des droits des minorités de langues officielles.

Si bien que le président de la FFHQ, Guy Matte, s'est réjoui hier du fait que la résolution de M. McKenna propose de confier au gouvernement fédéral un rôle de promotion, et non seulement de protection, de la dualité linguistique du Canada.

M. Matte presse d'ailleurs Québec d'accepter qu'Ottawa joue ce rôle de promotion. « Ce serait perçu comme un véritable geste de solidarité et de reconnaissance envers les francophones hors Québec et comme un message très positif lancé à l'ensemble de la population canadienne. »

Mais le gouvernement Bourassa craint justement cet aspect de la proposition McKenna, y voyant une atteinte potentielle à la « sécurité culturelle » du Québec.

Le président de la FFHQ est satisfait que M. McKenna propose de reconnaître l'entente constitutionnelle tout en suggérant dans une résolution d'accompagnement d'entamer un processus destiné à étudier les questions qui posent problème au

près des provinces récalcitrantes.

M. Matte se réjouit enfin que M. McKenna veuille enchaîner dans la Constitution la loi du Nouveau-Brunswick portant sur l'égalité des deux communautés linguistiques. « C'est une excellente nouvelle pour les Acadiens », a-t-il affirmé.

L'ouverture de négociations constitutionnelles sur les droits des autochtones fait aussi partie de la résolution McKenna, ce dont se félicite le demi-Assemblée des Premières Nations (APN), dans un communiqué uniquement disponible en anglais, comme c'est son habitude.

L'APN accueille avec un « optimisme prudent » l'initiative du Nouveau-Brunswick. Le chef-adjoint de l'assemblée au Manitoba, M. Ovide Mercredi, a estimé que la résolution d'accompagnement constituait « un pas positif qui pourrait paver la voie à une reprise éventuelle des pourparlers sur les questions constitutionnelles qui concernent les autochtones. »

Le chef national de l'assemblée,

Georges Erasmus, a d'ailleurs fait parvenir hier une lettre au premier ministre Brian Mulroney le pressant « avec urgence » de ne pas ignorer ces questions au cours de l'allocation télévisée qu'il allait prononcer en soirée.

Dans son communiqué, M. Mercredi estime cependant qu'il existe des « omissions fondamentales » dans la proposition McKenna. Avant que l'assemblée ne renonce à son opposition à l'Accord du lac Meech, affirme-t-il, il faudra que soit reconnu le fait que « les communautés autochtones constituent une caractéristique fondamentale du Canada. »

L'APN ne se contentera pas non plus d'une simple entente à l'amiable sur la résolution d'accompagnement. Elle veut la garantie qu'elle sera adoptée après que Meech l'aura été. La proposition McKenna lui paraît insuffisante à ce chapitre.

« Les deux processus sont inextricablement liés, a déclaré M. Mercredi. Ils dépendent l'un de l'autre. »

VANCOUVER (PC) — Le vice-président du comité de protection de l'environnement d'Union soviétique a reconnu, hier, que son pays se trouve actuellement sur le bord d'une crise écologique.

S'adressant à la conférence Globe 90, M. Ivan Bystryukov a signalé que la pollution de l'air est responsable du cinquième des maladies à Moscou et de problèmes incontrôlables dans d'autres régions.

« Nous croyons, a-t-il dit, qu'il est nécessaire de stabiliser la situation écologique à court terme. La raison est simple: la survie passe par la solution des problèmes écologiques. »

M. Bystryukov a proposé la tenue d'un congrès international pour contrôler les émanations de gaz qui produisent l'effet de serre et s'assurer que tous les pays puissent avoir accès à une technologie écologique de qualité.

« Maintenant que la population mondiale est consciente de l'urgence de prévenir un désastre écologique — et cette conférence le prouve —, notre responsabilité est de sauver la Terre pour les générations futures. »

M. Bystryukov a fait savoir que l'Union soviétique a préparé un plan pour régler ses problèmes écologiques, mais que sa réalisation coûtera plus de 135 milliards \$ au cours des 15 prochaines années. « Nous ne pouvons nous procurer cet argent nulle

part ailleurs que dans la réduction des dépenses militaires, a-t-il noté. C'est la seule façon d'améliorer l'environnement. »

Un autre participant à Globe 90 a été le chef indien George Erasmus, de l'Assemblée des premières nations, qui n'a pas hésité à traiter les Blancs de « sauvages », devant le gâchis écologique qu'ils ont fait sur la planète. « Jetez un coup d'oeil, a-t-il dit, sur les parties du globe qui sont contrôlées par de prétendus gens civilisés. Regardez les cloaques que vous avez créés. »

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, a pour sa part émis l'opinion que, « pour la protection de l'écosystème mondial, les pays individuels doivent diminuer leur souveraineté individuelle pour notre survie collective. » « Ce sont des idées radicales, a-t-il reconnu, qui méritent une sérieuse considération. Le but est clair: conférer à des institutions internationales suffisamment d'autorité pour s'attaquer aux défis actuels. »

Pour M. Bouchard, la dégradation écologique « représente une menace aussi grande que la guerre nucléaire. C'est une question de sécurité. »

Un autre membre du cabinet fédéral, M. Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes, a déclaré que le gouvernement, tout comme l'industrie, reconnaissait le rôle que les autochtones pouvaient jouer dans la protection de l'environnement.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Moscou

Tass.

La Lituanie avait commencé à recruter des volontaires pour défendre le territoire de la République après l'avoir déclarée indépendante le 11 mars.

Gorbatchev a ordonné cette semaine que toutes les armes à feu détenues par des particuliers en Lituanie soient remises aux autorités soviétiques.

Les dirigeants lituaniens ont rejeté cet ordre mercredi mais une organisation paramilitaire locale, la Société des volontaires pour la coopération avec l'armée et la marine, s'y est plié hier.

Son chef, le général Ginutis Taurinskis, a expliqué que le commandant des forces soviétiques en Lituanie lui avait ordonné de désarmer ses hommes, faute de quoi les armes seraient confisquées.

Cela lui a valu une volée de critiques de la part des députés lituaniens au cours d'un débat parlementaire retransmis en direct à la radio.

« Le Conseil suprême a adopté une résolution qui affirme que tout ce qui se trouve sur le territoire de la Lituanie est la propriété de l'État lituanien. Vous auriez dû contacter le gouvernement lituanien et vous ne l'avez pas fait », a déclaré le député nationaliste Kazimieras Motieka.

Au cours du même débat, le procureur général lituanien Vidudis Barauskas a annoncé que Moscou l'avait informé de l'arrivée imminente dans la république d'une équipe de onze hommes de loi envoyés par le procureur général d'URSS.

Cette initiative semble destinée à faire appliquer les mesures de rétorsion annoncées mercredi.

Des forces du KGB ont été envoyées en renfort le long de la frontière de la Lituanie pour aider les douaniers à appliquer les clauses du décret présidentiel de Gorbatchev concernant le renforcement des contrôles aux frontières de la Lituanie.

« Les troupes frontalières viennent aider les responsables des douanes à renforcer le régime de circulation des biens et des personnes par la frontière d'État », écrit Tass.

La Lituanie a une frontière internationale avec la Pologne et sur la côte de la Baltique. On ignore si ces mesures concernent également la frontière de la Lituanie avec la république fédérative de Russie.

À Moscou, Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère des Affaires étrangères, a déclaré qu'un refus des dirigeants lituaniens d'appliquer le décret de Gorbatchev provoquerait « une escalade de la ten-

◆ Communications

Québec des tarifs des services dispensés par les entreprises de téléphonie du Québec, Bell et Cantel. Ce qui comprend, entre autres, la tarification à l'intérieur de la province, entre les provinces et même internationale, ainsi que l'interconnexion des réseaux. Le Québec régirait également les plans d'investissement et de développement de ces entreprises ainsi que l'introduction de nouveaux services.

Cette proposition implique une modification totale du système qui existe actuellement et où Ottawa réglemente, par l'entremise du CRTC, près de 70 % des entreprises en télécommunications.

Alors que la régie québécoise ne réglemente que 12 % du territoire du Québec, ces nouvelles demandes lui assureraient la mainmise sur la totalité des entreprises en territoire québécois. Ces demandes laissent donc peu de place au fédéral au niveau des provinces. En effet, si Ottawa devait appliquer la proposition du Québec à l'ensemble canadien, la valeur de l'industrie des télécommunications qui est réglementée par le CRTC, contrôlé par le fédéral, passerait de 8 milliards \$ à 500 millions \$, soit essentiellement le contrôle sur Teleglobe et Téléat Canada.

Le Québec estime cette proposition essentielle pour assurer « la nécessité pour le Québec d'exercer, sur son territoire, une plus grande influence dans un secteur d'activité névralgique... et de disposer des outils nécessaires à la réalisation de ses objectifs prioritaires ».

Le Québec en profite également pour réclamer que la réglementation de toute l'industrie de la cablodistribution soit confiée à la Régie québécoise des télécommunications. C'est une demande qui exige qu'Ottawa modifie totalement son approche en ce domaine. En effet, la cablodistribution relève maintenant du système de radiodiffusion que le Parlement fédéral étudie présentement avec le projet de loi C-40. En considérant la cablodistribution comme faisant partie des télécommunications, le Québec veut ouvrir tout un nouveau champ de négociation avec Ottawa.

Les demandes québécoises surviennent près de huit mois après la reconnaissance, dans un jugement de la Cour suprême, de la compétence fédérale sur les télécommunications.

La cour avait décidé en août qu'Ottawa avait la compétence sur les compagnies de téléphone, même si ces dernières appartenaient à une province, comme c'est le cas en Alberta, en Saskatchewan et au Mani-

toaba. En octobre, le ministre fédéral des Communications Marcel Masse annonçait qu'il allait bientôt présenter un projet de loi qui confirmerait la compétence exclusive d'Ottawa en matière de télécommunications et assujettirait toutes les entreprises en ce domaine à la réglementation d'un seul organisme, le CRTC.

Depuis, Ottawa a entrepris des négociations avec les provinces de l'Ouest qui sont les plus touchées par le jugement de la Cour suprême. Une entente devrait être signée bientôt.

C'est dans ce contexte que le Québec a présenté sa proposition ferme qui ne semble pas cependant tenir compte ni du jugement de la Cour suprême, ni d'une entente imminente entre le fédéral et plusieurs provinces.

La ministre québécoise des Communications Liza Frulla-Hébert a visité cette semaine les trois provinces de l'Ouest et on se dit très encouragé, dans son entourage des discussions au niveau ministériel.

Mme Frulla-Hébert a indiqué, la semaine dernière, que ces demandes « plus fermes » du Québec constituait une « base de négociations ». Mais les premières réactions d'Ottawa indiquent que le fédéral n'a pas l'intention de négocier sur la base des demandes québécoises mais de s'en tenir à la proposition canadienne qui propose essentiellement un seul système canadien où les provinces auraient un rôle de consultation.

◆ Québec

Québec dans la mesure où depuis des mois le premier ministre Bourassa dit et redit qu'il ne participera pas à aucune négociation constitutionnelle tant que l'accord du lac Meech n'aura pas été entériné et promulgué.

Il l'a redit d'ailleurs hier soir en commentant la décision de M. Mulroney. « Je n'ai pas objection à ce que les gens causent et discutent, mais pas question pour le Québec de négocier », a-t-il affirmé sur un ton très catégorique.

Dans un tel contexte, Québec est forcé d'assister impuissant à ces négociations. Il peut tout au plus surveiller ce qui se passe et se fier au gouvernement fédéral pour défendre ses intérêts. On croit en effet que celui-ci peut tout au moins servir de gardien de but dans la mesure où il serait étonnant que le Parlement canadien soit invité à modifier l'accord du lac Meech contre le gré du Québec.

L'intervention faite hier par MM. Bourassa et Rémillard peut être vue en ce sens comme une mise en garde à tous ceux qui pourraient être tentés de se liguer contre le Québec. D'avance, ils indiquent qu'ils auraient plusieurs recours pour empêcher qu'on n'édulcore contre son gré l'accord du lac Meech qui visait au point de départ à assurer la réinté-

gration du Québec au plan constitutionnel.

Ces recours sont de plusieurs ordres. « Il y a des dispositions que nous avons utilisées avec la loi 178. Il y en a d'autres qui peuvent être utilisées », a dit M. Bourassa qui a notamment évoqué des moyens politiques mais aussi un recours au droit de retrait qui peut être invoqué par une province pour refuser un amendement constitutionnel qui amoindrirait de façon significative ses compétences législatives.

En évoquant le droit de retrait, le premier ministre pensait bien évidemment à la proposition du Nouveau-Brunswick qui consiste à atténuer la portée de l'accord du lac Meech en confiant au gouvernement fédéral le « devoir » de faire la promotion des droits des minorités linguistiques partout au Canada. Le Québec pourrait prétendre que cela modifierait ses pouvoirs actuels et les pouvoirs que lui accordera l'accord du lac Meech et se « retirer » de cet amendement.

Cette proposition du Nouveau-Brunswick est visiblement ce qui inquiète le gouvernement Bourassa qui affirme par la voix de M. Rémillard: « Le Québec n'acceptera pas de modifier ni de près ni de loin le critère de la société distincte et celui de la dualité canadienne (inscrit à l'accord du lac Meech) et qui créent un équilibre entre les droits des minorités ».

Pour des raisons stratégiques, ni M. Rémillard ni M. Bourassa n'osent dire clairement que la proposition du Nouveau-Brunswick leur est inacceptable. On attend que soient connus plus clairement les intentions constitutionnelles de chaque province. Toutefois, M. Rémillard a donné au Nouveau-Brunswick des précisions assez claires puisque Mme Aldéa Landry est ressortie du bureau de M. Rémillard en disant: « Le Québec a des préoccupations et des difficultés face à notre résolution ».

Ce scénario du pire est déjà, croit pour sa part le Parti québécois, une réalité, la preuve en étant la décision du gouvernement fédéral de déposer la résolution du Nouveau-Brunswick devant le Parlement fédéral.

Le premier ministre Brian Mulroney vient de lâcher le Québec qui se retrouve tout fin seul, a dit hier soir le député Jacques Brassard. À son avis, le premier ministre fédéral dont la cote de popularité est à 17 % ne pouvait plus se permettre d'aller à contre-courant d'une opinion publique qui rejette très fortement l'accord du lac Meech. Il s'en fait le fossoyeur.

Dans une telle situation, le gouvernement québécois doit rejeter clairement les propositions du Nouveau-Brunswick, a dit M. Brassard. « Le Québec doit se tenir debout », a-t-il lancé en promettant à M. Bourassa l'appui de l'opposition officielle si celui-ci choisit cette voie.

◆ Mulroney

Il participera aux discussions entourant la résolution McKenna, mais voudra vraisemblablement y ajouter des garanties sur la réforme de la Chambre haute.

D'ailleurs, à en croire ses auteurs, l'initiative du Nouveau-Brunswick serait, en fait, un véritable panier constitutionnel, susceptible d'accueillir les doléances politiques des Canadiens.

« Il ne s'agit pas d'une offre finale à prendre ou à laisser mais d'un certain nombre de modifications que tous les Canadiens devraient étudier sérieusement », expliquait hier soir à la télévision le premier ministre fédéral, qui promettait que les suggestions qui résulteraient des audiences publiques trouveront leur place dans la résolution que finira par adopter le Parlement.

De la même façon, le premier ministre McKenna invitait ses collègues à ajouter des suggestions de leur cru à sa résolution. Quant aux deux partis d'opposition à Ottawa, leurs répliques au discours télévisé du premier ministre étaient formulées sur un ton qui ne les engageait à rien.

« Le discours du premier ministre démontre qu'il a maintenant compris que le lac Meech ne passera pas tel quel », constate le chef du NPD Audrey McLaughlin, qui a tout de même qualifié de leur d'espoir l'initiative McKenna.

Prudence extrême également du côté libéral, puisque le chef Herb Gray annonce qu'il est trop tôt pour évaluer la portée de la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick.

Il est bien tard, par contre, selon Herb Gray, pour se mettre à l'étude de telles propositions, surtout, souligne-t-il, qu'Ottawa ne juge pas bon de convoquer les provinces à une rencontre de négociations.

Après Ottawa, d'autres gouvernements vont maintenant emboîter le pas au mouvement. Dès aujourd'hui, à l'issue d'une rencontre avec son homologue du Nouveau-Brunswick, le principal ténor de l'accord au Canada anglais, le premier ministre David Peterson de l'Ontario, devrait annoncer qu'il limite son collègue fédéral et qu'il soumet la résolution d'accompagnement à son parlement.

Mais si Ottawa et les provinces signataires de l'accord au Canada anglais se bousculent pour enclencher l'ultime opération de sauvetage du Lac Meech, 24 heures après le dévoilement de la résolution McKenna, le paysage constitutionnel s'est encore assombri.

À Terre-Neuve, le premier ministre Clyde Wells a déposé la résolution qui annulera l'appui donné par sa province à l'accord. Si tous les autres se rallient au lac Meech, il tiendra un référendum provincial sur la question.

À Toronto, tous les arguments du chef fédéral du NPD Audrey McLaughlin n'ont pas fait fléchir le leader néo-démocrate du Manitoba Gary Doer. « Nous sommes à l'heure du vrai torçage de bras », a confié au DEVOIR un participant à la rencontre des chefs néo-démocrates. Mais Gary Doer ne se laisse pas convaincre, confie-t-il, de se ranger du « mauvais côté » de l'opinion publique manitobaine par une résolution qui maintient l'unanimité autour de la réforme du Sénat.

À Winnipeg, le premier ministre Gary Filmon abonde dans le même

part ailleurs que dans la réduction des dépenses militaires, a-t-il noté. C'est la seule façon d'améliorer l'environnement. »

Un autre participant à Globe 90 a été le chef indien George Erasmus, de l'Assemblée des premières nations, qui n'a pas hésité à traiter les Blancs de « sauvages », devant le gâchis écologique qu'ils ont fait sur la planète. « Jetez un coup d'oeil, a-t-il dit, sur les parties du globe qui sont contrôlées par de prétendus gens civilisés. Regardez les cloaques que vous avez créés. »

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, a pour sa part émis l'opinion que, « pour la protection de l'écosystème mondial, les pays individuels doivent diminuer leur souveraineté individuelle pour notre survie collective. » « Ce sont des idées radicales, a-t-il reconnu, qui méritent une sérieuse considération. Le but est clair: conférer à des institutions internationales suffisamment d'autorité pour s'attaquer aux défis actuels. »

Pour M. Bouchard, la dégradation écologique « représente une menace aussi grande que la guerre nucléaire. C'est une question de sécurité. »

Un autre membre du cabinet fédéral, M. Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes, a déclaré que le gouvernement, tout comme l'industrie, reconnaissait le rôle que les autochtones pouvaient jouer dans la protection de l'environnement.

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

Appel aux amis du Devoir

Le Devoir, journal indépendant, a un urgent besoin de tous ses amis pour le demeurer. Et l'occasion est excellente de donner un coup de pouce maintenant.

En effet notre créancier, Quebecor, nous offre de réduire une part importante de la dette accumulée envers ce groupe en contrepartie d'apports extérieurs.

Ce que vous donnerez en remplissant le coupon de souscription à votre droite vaudra donc le double.

Nous poursuivons nos efforts dans tous les domaines pour assurer le retour à l'équilibre; c'est l'essentiel. Aujourd'hui, l'urgent est de rendre l'essentiel possible.

Benoît Lajoie

APPEL AUX AMIS DU DEVOIR

J'APPUIE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU DEVOIR ET JE VERSE

50 \$ 100 \$ 250 \$ 500 \$ 1,000 \$ AUTRE \$ _____

MASTER CARD AMERICAN EXPRESS

VISA CHEQUE

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1990

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ VILLE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

DATE _____ SIGNATURE _____

S.V.P. FAIRE VOTRE CHEQUE À L'ORDRE DU DEVOIR ET LE FAIRE PARVENIR AU DIRECTEUR ADMINISTRATIF LE DEVOIR, 211 SAINT-SACREMENT MONTRÉAL QUÉBEC H2Y 1X1

JE SUIS DISPONIBLE POUR M'IMPLIQUER DANS UN RÉSEAU D'AMIS DU DEVOIR

D-23-3